

# Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4.	Financement des investissements .....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service .....	22
4.3.	Amortissements .....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Tulle Agglo
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

**Oui**      **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chamboulive, Chameyrat, Champagnac-la-Prune, Chanac-les-Mines, Chanteix, Clergoux, Cornil, Corrèze, Espagnac, Eyrein, Favars, Gimel-les-Cascades, La Roche-Canillac, Ladignac-sur-Rondelles, Lagarde-Marc-la-Tour, Lagraulière, Laguenne-sur-Avalouze, Le Chastang, Le Lonzac, Naves, Orliac-de-Bar, Saint-Augustin, Saint-Clément, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Jal, Saint-Martial-de-Gimel, Saint-Mexant, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul, Saint-Priest-de-Gimel, Saint-Salvadour, Sainte-Fortunade, Seilhac, Tulle, Vitrac-sur-Montane
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui pour chaque commune  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* :11/12/2017  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

### 1.3. Estimation de la population desservie (D2019)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 25 696 habitants au 31/12/2020 (26 846 au 31/12/2019).

Commentaire : ration habitants/abonnés = 2.01

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 784 abonnés au 31/12/2020 (12 784 au 31/12/2019).

Commentaire : Nombre de contrats assainissement en service

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2020
CHAMBOULIVE	346
CHAMEYRAT BOURG LAGUILLAUMIE	122
CHAMPAGNAC LA PRUNE	24
CHANAC LES MINES	104
CHANTEIX	66
CLERGOUX	226
CORNIL	232
CORREZE	512
ESPAGNAC	78
EYREIN	154
FAVARS	198
GIMEL LES CASCADES	42
LA ROCHE CANILLAC	155
LADIGNAC SUR RONDELLE	35
LAGARDE ENVAL	122
LAGRAULIERE	327
LE CHASTANG	62
LE LONZAC	422
NAVES CROIX DE LEYRAT	39
ORLIAC DE BAR	10
SAINT AUGUSTIN	185
SAINT CLEMENT	278
SAINT GERMAIN LES VERGNES	66
SAINT HILAIRE PEYROUX	80
SAINT JAL	70
SAINT MARTIAL DE GIMEL	76
SAINT MEXANT	205
SAINT PARDOUX LA CROISILLE	6
SAINT PAUL	29
SAINT PRIEST DE GIMEL	235
SAINT SALVADOUR	67
SAINTE FORTUNADE	324
SEILHAC	691
CHAMEYRAT SYSTEME MULATET	270
LAGUENNE	629
NAVES SYSTEME MULATET	495
TULLE	5757
VITRAC SUR MONTANE	45
<b>Total</b>	<b>12784</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 13 197.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 37,71 abonnés/km) au 31/12/2020. (37,71 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,01 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,1 habitants/abonné au 31/12/2019).

## 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 596 200</b>	<b>747 234</b>	<b>-53,2%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaires : Volumes beaucoup plus faibles qu'en 2019 s'expliquant par :

- relève sur Tulle anticipée : période de consommation facturée de 9 mois au lieu de 12
- transmission tardive par les services d'eau potable des index entraînant une facturation d'une partie de la relève 2020 en début d'année 2021

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 8 au 31/12/2020 (8 au 31/12/2019).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 99 km de réseau unitaire hors branchements,
- 240 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 339 km (339 km au 31/12/2019).

Commentaire : en attente de consolidation par les études diagnostics

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 44 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Commune	Caractéristiques générales stations d'épuration						Année 2020	
	nbre	Code Sandre	nom	date de mise en service	type filière de traitement	capacité EH	Nbre Bilan 24 h	charges entrantes DBO5 kg/j
CHAMBOULIVE	1	0519037V001	STATION Bourg de Chamboulive	31/12/1976	Boue activée aération prolongée	1200	2	7.52
CHAMEYRAT	2	0519038V003	station de Chameyrat-la-Guillaumie Celaur	01/07/2013	Filtres plantés	190	0	2.46
		0519038V002	Station du Bourg de Chameyrat	01/06/2011	Filtres plantés	215	0	3.91
CHAMPAGNAC LA PRUNE	1	0519040V001	Champagnac la Prune	31/12/2005	Filtres plantés	85	0	
CHANAC-LES-MINES	1	0519041V001	Station du bourg de Chanac	31/12/1994	Lagunage naturel	300	0	
CHANTEIX	2	0519042V001	Station du bourg de Chanteix	31/12/1989	Lagunage naturel	120	0	
		0519042V002	Station du Pradel	01/01/2010	Filtres à sables	50	0	
LE CHASTANG	1	0519048V001	Le Chastang Bourg	31/12/2001	Filtres à sables	180	0	
CLERGOUX	2	0519056V001	Station Clergoux	31/12/1989	Lagunage naturel	500	1	1.75
		0519056V002	Station du Coudert	31/12/2004	Filtres à sables	60	0	
CORNIL	4	0519061V003	la ramade	31/12/1979	Lagunage naturel	60	0	
		0519061V002	le bourg	31/12/1978	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1200	2	6.20
		0519061V004	Poumeyrol Lauconie	31/12/1977	Filtres à Sables	40	0	
		0519061V005	Poumeyrol Sud	31/12/1997	Filtres à Sables	40	0	
CORREZE	1	0519062v001	Bourg	31/12/1976	Boue activée aération prolongée	1000	2	14.40
ESPAGNAC	1	0519075V001	Bourg	2008	Filtres à sables	180	0	
EYREIN	2	0519081V002	La ganotte	31/12/1998	Lagunage naturel	400	0	
		0519081V001	Le bourg Gare	31/12/1975	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	500	1	7.10
FAVARS	1	0519082V002	Les Pradeaux	12/09/2007	Filtres Plantés	600	1	5.58
GIMEL LES CASCADES	1	0519085V001	Station du Bourg	01/01/2010	Filtres Plantés	120	0	
LADIGNAC-SUR-RONDELLES	1	0519096V001	Station de Ladignac	31/12/2005	Filtres Plantés	190	0	
LAGARDE-MARC- LA TOUR	1	0519098V001	les prades	31/12/1982	Lagunage naturel	280	0	
LAGRAULIERE	1	0519100V001	Lagraulière	31/12/1998	Lagunage naturel	580	1	9.20
LE LONZAC	1	0519118V001	Bourg	31/12/1981	Lagunage naturel	830	1	39.20
NAVES	1	0519146V003	Naves-Croix-de-Leyrat 2	01/06/2013	Filtres Plantés	140	0	5.69
ORLIAC-DE-BAR	1	0519155V001	Orliac de Bar	01/01/2007	Filtres Plantés	40	0	
LA ROCHE CANILLAC	1	0519174V003	La Roche Canillac Bourg	31/12/2007	Filtres Plantés	350	0	
SAINT AUGUSTIN	1	0519181V001	Saint Augustin bourg	31/12/1976	Boue activée aération prolongée	700	1	8
SAINT-CLEMENT	2	0519194V003	Station du Bourg	01/09/2010	Filtre Plantés	670	1	25.50
		0519194V002	Station du Chazal	31/12/2002	Filtre à sables	80	0	
SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES	1	0519207V002	Station du Bourg	31/12/2004	Filtres Plantés	700	1	8.20
SAINT-HILAIRE-PEYROUX	1	0519211V001	bourg	31/12/1988	Lagunage naturel	150	0	
SAINT-JAL	1	0519213V001	Saint Jal	31/12/1995	Lagunage naturel	160	0	
SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	2	0519220V001	Saint martial de Gimel le bourg	31/12/1985	Lagunage naturel	100	0	
		0519220V002	Chataignier	31/12/2004	Filtres Plantés	50	0	
SAINT-MEXANT	1	0519227V004	Station du Bourg	23/11/2018	Filtre Plantés	565	1	11.40
SAINT PARDOUX LA CROISILLE	1		bourg	2007	FTE + infiltration		0	
SAINT-PAUL	1	0519235V001	Saint Paul	31/12/2007	Filtres Plantés	150	0	
SAINT-PRIEST-DE-GIMEL	1	0519236V002	Station d'épuration de Saint Priest	28/11/2006	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1800	2	10.70
SAINT SALVADOUR	1	0519240V002	Station de Saint Salvadour - le Bourg 2	01/10/2007	Filtres Plantés	190	0	
SAINTE-FORTUNADE	2	0519203V002	Lagunage de Lauthonie IME	31/12/1975	Lagunage naturel	100	0	1.66
		0519203V004	Station de Saine Fortunade - Bourg 2	01/07/2013	Filtres Plantés	900	1	35.30
SEILHAC	1	0519255V002	Station du Bourg de Seilhac	06/09/2010	Boue activée aération prolongée	3100	12	52
TULLE	1	0519272V004	Station de Mulatet	15/01/1989	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	20000	24	544
VITRAC SUR .MONTANE	1	0519287V002	Site de Vitrac-Montane- Montfort	31/12/1993	Lagunage naturel	300	0	

**1.9. Quantités de boues issues des ouvrages****1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Saint-Hilaire-Peyroux (Code Sandre : 0519211V001)	0	0
Saint-jal (Code Sandre : 0519213V001)	0	0
Le Lonzac (Code Sandre : 0519118V001)	0	0
Saint-Martial-de-Gimel-le-chataignier (Code Sandre : 0519220V002)	0	0
Saint-Martial-de-Gimel (Code Sandre : 0519220V001)	0	0
Tulle (Code Sandre : 0519272V004)	331	305
Chameyrat-la-Guillaumie (Celaur) (Code Sandre : 0519038V003)	0	0
Chameyrat-Bourg (Code Sandre : 0519038V002)	0	0
Champagnac la Prune (Code Sandre : 0519040V001)	0	0
Clergoux (Code Sandre : 0519056V001)	0	0
Clergoux-le-Coudert (Code Sandre : 0519056V002)	0	0
Chanteix-le-Pradel (Code Sandre : 0519042V002)	0	0
Cornil-Lauconie (Code Sandre : 0519061V004)	0	0
Vitrac-Montane-Montfort (Code Sandre : 0519287V002)	0	0
Naves-Croix-de-Leyrat (Code Sandre : 0519146V003)	0	0
Saint-Clément-Chazal (Code Sandre : 0519194V002)	0	0
Ladignac (Code Sandre : 0519096V001)	0	0
Saint-Clément-Bourg-2 (Code Sandre : 0519194V003)	0	10,03
Lagarde-Enval-les-Prades (Code Sandre : 0519098V001)	0	0
Lagraulière (Code Sandre : 0519100V001)	0	0
Chamboulive (Code Sandre : 0519037V001)	0,7	2,65
Cornil-la-Ramade (Code Sandre : 0519061V003)	0	0

Saint-Salvador (Code Sandre : 0519240V002)	0	
Cornil (Code Sandre : 0519061V002)	0,14	2,71
Saint-Priest-de-Gimel (Code Sandre : 0519236V002)	1,05	6,51
Sainte-Fortunade (Code Sandre : 0519203V004)	0	0
Gimel-les-Cascades (Code Sandre : 0519085V001)	0	0
Saint-Paul (Code Sandre : 0519235V001)	0	0
Cornil-Poumeyrol (Code Sandre : 0519061V005)	0	0
Espagnac (Code Sandre : 0519075V001)	0	0
Saint-Mexant (Code Sandre : 0519227V004)	—	0
Chanac-les-Mines (Code Sandre : 0519041V001)	0	0
La-Roche-Canillac-Bourg (Code Sandre : 0519174V003)	0	0
Sainte-Fortunade-IME (Code Sandre : 0519203V002)	0	0
Chanteix (Code Sandre : 0519042V001)	0	0
Station du Bourg de Seilhac (Code Sandre : 0519255V002)	0	0
Eyrein-La-Ganotte (Code Sandre : 0519081V002)	0	0
Orliac-de-Bar (Code Sandre : 0519155V001)	0	0
Eyrein- Gare (Code Sandre : 0519081V001)	0,49	0,8
Saint-Germain-les-Vergnes (Code Sandre : 0519207V002)	0	0
Favars (Code Sandre : 0519082V002)	0	0
Le Chastang-Bourg (Code Sandre : 0519048V001)	0	0
Corrèze (Code Sandre : 0519062V001)	0,46	1,51
Saint-Augustin-Bourg (Code Sandre : 0519181V001)	0,05	0,8
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>333,9</b>	<b>330</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	0	0
Participation aux frais de branchement	sur devis	Sur devis

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs (Existence d'un tarif différent par commune)	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an) PRIX MEDIAN		
Abonnement <sup>(1)</sup>	55,12 €	57,32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> ) PRIX MEDIAN		
Prix au m <sup>3</sup>	0,99 €/m <sup>3</sup>	1,08 €/m <sup>3</sup>
Autre : Contrôle raccordement vente (€HT)	98 €	98 €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/03/2019 et du 09/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 25/03/2019 et du 14/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.



## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont en appliquant le prix médian :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	55,12	57,32	4%
Part proportionnelle	118,80	129,60	9,1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	173,92	186,92	7,5%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	20,39	21,69	6,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	50,39	51,69	2,6%
<b>Total</b>	<b>224,31</b>	<b>238,61</b>	<b>6,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,87</b>	<b>1,99</b>	<b>6,4%</b>

Le tarif pour chaque commune est détaillé ci-dessous :

	Part fixe (€ HT)		Part variable (€ HT)	
	2020	2021	2020	2021
Chameyrat	58,35 €	59,59 €	1,05 €	1,13 €
Champagnac	74,08 €	73,72 €	1,39 €	1,44 €
Chamboulive	52,68 €	55,83 €	0,92 €	1,04 €
Chanac les Mines	54,41 €	56,05 €	0,91 €	1,01 €
Chanteix	42,61 €	45,44 €	0,96 €	1,05 €
Chastang (Le)	103,42 €	100,09 €	1,49 €	1,53 €
Clergoux	62,27 €	63,11 €	0,96 €	1,05 €
Cornil	54,41 €	60,19 €	0,83 €	1,00 €
Corrèze	67,00 €	67,36 €	1,20 €	1,27 €
Espagnac	73,18 €	72,91 €	1,36 €	1,41 €
Eyrein	62,27 €	63,11 €	1,36 €	1,41 €
Favars	48,91 €	51,10 €	1,30 €	1,36 €
Gimel les Cascades	55,83 €	57,32 €	0,85 €	0,95 €
Ladignac sur Rondelles	86,66 €	85,03 €	1,24 €	1,30 €
Lagarde-Enval	58,35 €	59,59 €	0,91 €	1,01 €
Lagraulière	40,25 €	47,05 €	0,67 €	0,86 €
Laguenne	54,24 €	55,89 €	1,20 €	1,27 €
Le Lonzac	50,47 €	52,51 €	0,80 €	0,91 €
Naves	69,67 €	69,76 €	1,03 €	1,11 €
Orliac de Bar	52,68 €	54,49 €	0,81 €	0,92 €
Roche Canillac (La)	40,25 €	43,32 €	0,77 €	0,88 €
Saint-Augustin	44,97 €	47,56 €	1,05 €	1,13 €
Saint-Bonnet-Avalouze	27,20 €	31,60 €	0,90 €	1,00 €
Saint-Clément	59,47 €	60,59 €	0,90 €	1,00 €
Sainte-Fortunade	66,87 €	67,24 €	0,99 €	1,08 €
Saint-Germain les Vergnes	71,71 €	71,59 €	1,16 €	1,23 €
Saint-Hilaire-Peyroux	52,05 €	53,93 €	0,80 €	0,91 €
Saint-Jal	42,61 €	45,44 €	0,68 €	0,80 €
Saint-Martial de Gimel	32,85 €	36,67 €	0,56 €	0,69 €
Saint-Mexant	40,60 €	47,05 €	0,66 €	0,86 €
Saint-Pardoux-La-Croisille	74,08 €	73,72 €	1,08 €	1,16 €
Saint-Paul	70,14 €	70,18 €	1,08 €	1,16 €
Saint-Priest de Gimel	36,32 €	39,79 €	1,39 €	1,44 €
Saint-Salvador	46,70 €	49,12 €	0,73 €	0,84 €
Seilhac	58,35 €	59,59 €	1,47 €	1,51 €
Tulle	55,12 €	56,69 €	1,78 €	1,79 €
Vitrac sur Montane	70,14 €	70,18 €	1,16 €	1,23 €

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le conseil communautaire a validé un schéma d'harmonisation des tarifs de la redevance sur 10 ans avec une zone unique basé sur une prospective financière d'un niveau de 2 M€ de dépenses d'équipement annuelles. Elle conduit à un besoin d'augmentation du tarif régulier afin de tenir compte de l'inflation annuelle ainsi que de la diminution annuelle des volumes consommés de -2%/an (estimation).



### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité : Montant € HT

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées	2 102 393	2 381 861
Surtaxe assainissement	134 245	24 125
Total recettes de facturation	2 236 638	2 405 986
Recettes de raccordement	15 356	14 026
Prime de l'Agence de l'Eau	58 316	40 367
Autres recettes (contrôle raccordement vente, dépotage matières de vidange)	26 530	50 091
Total autres recettes	100 202	104 484

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 (y compris redevance Agence de l'eau) : 2 767 325 € (2 278 524 € au 31/12/2019).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,87% des 13 197 abonnés potentiels (96,18% pour 2019).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau Commentaire: Existence de plans des réseaux pour les communes qui disposent d'une étude diagnostic récente ou en cours : Seilhac, Chamboulive, Correze, Cornil, Eyrein, St Clément, Lagraulière, Favars, Saint Mexant, Naves, Chameyrat, Laguenne, Ste Fortunade, Tulle	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques Commentaire: Inventaire exhaustif uniquement pour les communes de : : Seilhac, Chamboulive, Correze, Cornil, Eyrein, St Clément, Lagraulière, Favars, Saint Mexant, Naves, Chameyrat, Laguenne, Ste Fortunade, Tulle	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		---	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres Commentaire: 268 km identifiés		79%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) Commentaire: uniquement pour les communes avec une étude diagnostic récente	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	---	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	---	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>10</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 (pour l'exercice 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

En attente des résultats des études diagnostics en cours sur les communes de Tulle et Seilhac.

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Tulle	544	100
Station du Bourg de Seilhac	52	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Tulle	544	100
Station du Bourg de Seilhac	52	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station de Mulatet Tulle :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	107
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	198
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		305

**Saint-Clément-Bourg-2 :**

Filières mises en oeuvre		
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10.03
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10,03

**Chamboulive :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.65
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,65

**Cornil :**

Filières mises en oeuvre		
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.04
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.67
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,71

**Saint-Priest-de-Gimel :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6.51
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,51

**Eyrein- Gare :**

Filières mises en oeuvre		
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,8

**Corrèze :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.51
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,51

**Saint-Augustin-Bourg :**

Filières mises en oeuvre		
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,8

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	545 557	191 648
Montants des subventions en €	628 432	29 498
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre 2020 (montant restant dû en €)	4 292 113,48	4 451 069,71
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	380 602
	en intérêts	181 214
		362 117
		130 268

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 605 375 € (11 013 € en 2019).

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0002 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	26 846	25 696
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	333,9	330
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,87	1,99
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,18%	96,87%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0002	0

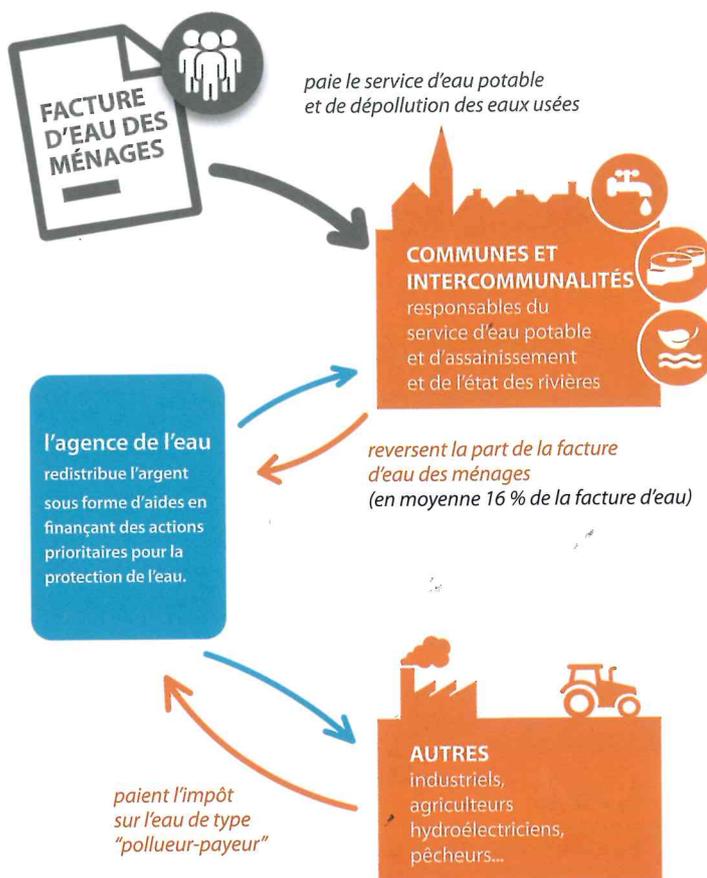
# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p><b>0,10 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p><b>2,20 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p><b>70,30 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p><b>6,10 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	 <p><b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020</p>	 <p><b>1,80 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pêcheurs)</p>
 <p><b>2,20 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p><b>4,30 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)</p>	 <p><b>13 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p><b>4,70 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p><b>7,40 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p><b>38,40 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p><b>11,40 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	 <p><b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020</p>	 <p><b>9,50 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p><b>12,20 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p><b>15,90 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>	 <p><b>0,50 €</b> pour la solidarité internationale</p>

\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m<sup>3</sup>** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**86 M€** ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165 entreprises** de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

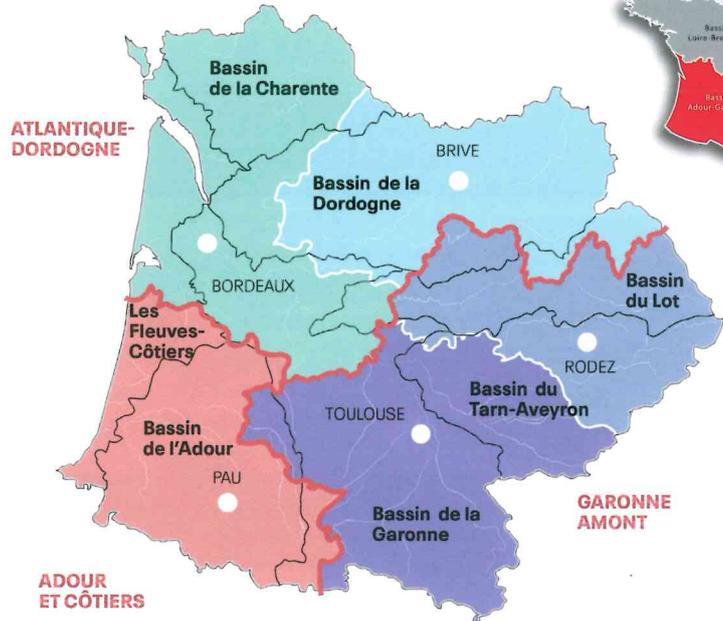
souterraines et un littoral d'environ 630 km.  
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.  
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021



# Donnez votre avis !

Donnez votre avis sur

consultation nationale  
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)

# L'eau

Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau !

